

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 16 septembre 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 26

Délibération n° BC-2022-037

Objet de la délibération : **Délibération autorisant la cession, au profit de LA POSTE IMMOBILIER, la parcelle BS 133, d'une superficie totale de 2 000 m² située sur la zone d'activité de Nicopolis à Brignoles.**

L'an deux mil vingt-deux, le seize septembre, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 9 septembre 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GROS Michel, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

- GUEIT Laurent donne procuration à BREMOND Didier, CONSTANS Jean-Michel donne procuration à DEBRAY Romain.

Absents : LOUDES Serge, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud.

Secrétaire de Séance : Ollivier ARTUPHEL

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au Bureau Communautaire ;

VU la délibération n° 2017-192 du Conseil de Communauté du 29 septembre 2017 approuvant le nouveau schéma de commercialisation du Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles ;

CONSIDERANT l'avis de la DDFP – Services des Domaines n° 2022-83023-39877 du 15 juin 2022, valable 18 mois, correspondant à la parcelle BS 133 estimant la valeur vénale du terrain à 45€ HT le m² ;

CONSIDERANT que le Bureau Communautaire peut prendre toute décision concernant la cession de terrains sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire, en application de la délibération n°2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 ;

CONSIDERANT que, par courrier en date du 9 août 2022, Monsieur le responsable Conseil et Gestion

d'Actifs Jean-François BISOGNO a sollicité l'Agglomération Provence Verte aux fins d'acquisition d'une parcelle de 2 000 m² cadastrée BS 133 ;

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- d'autoriser la cession du terrain à la société mentionnée dans le tableau ci-dessous, situé sur le Pôle d'activités de Nicopolis, conformément aux éléments figurants dans le tableau ci-après :

Entreprise	Nom du représentant	Adresse	Activité	Superficie prévisionnelle	Montant HT	Parcelle
LA POSTE IMMOBILIER	M. Jean-François BISOGNO	1 place de l'hôtel des postes 13020 Marseille cedex 20	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	2 000 m ²	90 000€	BS 133

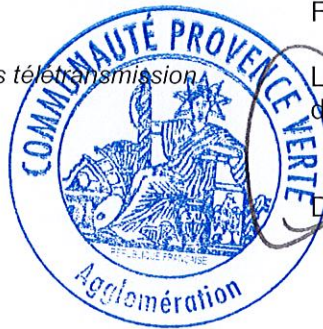
- de dire que l'entreprise est tenue de respecter « l'obligation d'avoir réalisé son programme dans un délai de 2 ans à compter de la vente » précisé par l'article 4 du cahier des charges de cession des terrains du Pôle d'activités de Nicopolis,
- de préciser que dans l'hypothèse où un compromis de vente ne pourrait être signé dans un délai de 1 an à compter de la publication de la présente, cette dernière sera alors considérée comme nulle et non avenue et une nouvelle délibération du bureau sera nécessaire pour autoriser le Président à signer la vente.

La recette correspondante est prévue au budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 16 septembre 2022

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le 20/09/2022
et affichage le 20/09/2022



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND